

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 19 OCTOBRE 2012**

Le 19 Octobre 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué le 15 Octobre 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. BERT Patrice, M. GERARD André, Mme HERBIN Eliane, M. DEHUT Bernard, M. MALCUIT Ludovic, Mme GUITTON Gaëlle, M. GILMAIRE Fabrice et M. MINE Sébastien.

Absents : M. ROSQUIN Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- ◆ Ouverture d'une ligne de Trésorerie,
- ◆ Compte-rendu des travaux de voirie,
- ◆ Permis de construire de M. et Mme DAUSSAINT,
- ◆ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il y a des questions concernant les derniers comptes rendus : adoptés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

➤ **Permis de construire de M. et Mme DAUSSAINT (projet friterie)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame DAUSSAINT ont déposé un nouveau permis de construire établi par un architecte avec les propositions demandées, le 12 octobre 2012. Et comme il en a été décidé à la réunion de conseil du 29 juin 2012, il propose d'étudier ce projet. Après avoir distribué le plan du projet de friterie, le Maire demande s'il y a des observations: M. DEHUT demande pourquoi il s'agit d'un permis de construire et non d'une déclaration préalable? Le maire répond qu'il s'agit d'un changement de destination des locaux.

De même, une autre question se pose : l'aménagement d'une partie de la ruelle Lannes par M. DAUSSAINT. Le Maire explique que les chemins ruraux sont inaliénables. M. DAUSSAINT ne sera jamais propriétaire du chemin mais il peut l'entretenir ou effectuer des travaux avec l'accord de la Mairie.

M. le Maire propose de voter le nouveau projet de Monsieur et Madame DAUSSAINT vu que le permis de construire répond à ce qui a été demandé à la réunion de conseil du 29 juin 2012 concernant la dangerosité du carrefour.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité le permis de construire de Monsieur et Madame DAUSSAINT.

➤ **Compte rendu des travaux de voirie :**

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que l'entreprise SOCOGETRA (sous-traitant TPR DE LA WOEVRE) a pris du retard et que les travaux se poursuivront au printemps 2013, sans remettre en cause l'octroi des fonds de concours accordés par la CODECOM de Montmédy, vu que le devis a été établi en 2012.

Monsieur GERARD André manifeste son très vif mécontentement, sur le fait que l'entreprise SOCOGETRA ait pris un sous-traitant, et que le Maire n'ait pas informé les délégués.

Le Maire constate que les deux personnes, à savoir M. GERARD André et M. QUINTIN Pascal, qui se sont portés volontaires pour suivre les travaux de voirie, se sont très peu manifestés pendant toute la durée des travaux. De même aucune réclamation de leur part n'a été faite.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été prévenu seulement la veille de cette situation, et qu'il n'avait pas de raison de refuser l'entreprise TPR DE LA WOEVRE (sous-traitant) puisqu'elle a une bonne image.

Il s'ensuit une vive discussion et le ton monte rapidement entre le Maire et M. GERARD. Mme HERBIN est prise à partie par M. GERARD sur un autre sujet et décide de quitter la salle vers 21 h 25, suivie de M. GERARD qui, n'obtenant pas gain de cause a souhaité se retirer également.

Le Maire reprend le suivi des travaux de voirie et explique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires en raison d'une demande de permis de construire déposée par M. GILMAIRE Fabrice entre l'accord du devis et la réalisation des travaux.

La liste de ceux-ci est énumérée et débattue :

- Modification et agrandissement d'une partie du réseau d'assainissement,
- Pose de bordures supplémentaires,
- Raccordement au réseau d'AEP,
- Pose d'un caniveau en limite de la RD 905, qui a fait l'objet d'une négociation avec la DDT,
- Pose de tarmac en raccordement de la RD 905 avec la rue du Pressoir et de la Prairie, ainsi que des arasements en bas de celle-ci ; à la demande de M. QUINTIN,
- Arasements réalisés sur le chemin dit derrière le Four à la demande de M. DEHUT,
- Bordures posées en travers du chemin des Pâquis afin de dévier l'eau, avec l'avis de l'entreprise,
- Bandes de STOP à refaire,
- Il n'y aura pas de frais additionnels pour les arasements supplémentaires sur la route de Marville.

Pour conclure, le Maire demande au CM si les travaux ont été bien faits et s'il fallait les réaliser. A l'unanimité des personnes présentes, le CM est satisfait des travaux effectués.

➤ **Frais scolaire et Péricolaire**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des frais scolaires et périscolaire pour 2009/2010 et 2010/2011.

Il explique que pour l'année scolaire 2009/2010, la facture s'élève à la somme de 22 646 € vu le manque d'effectif et l'achat du TBI, les frais augmentent. En 2010/2011, les frais s'élèvent à 13 500 €. Le montant total à payer est de 36146 €

Vu la somme importante de frais de scolarité et périscolaire, il propose d'effectuer un virement de crédit entre le chapitre 21 en investissement et le chapitre 65 au fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Ligne de Trésorerie au CREDIT MUTUEL.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'ouverture de la ligne de trésorerie au crédit mutuel dans la limite d'un plafond fixé à 110 000 €, suit son cours.

➤ **Achat d'une parcelle**

Le Maire informe le CM que la parcelle ZB 2 de Madame LE HARDY DE BEAULIEU pour une surface de 4a50ca est en vente. Il propose au CM l'achat de cette parcelle pour le projet de « sortie de la route de Marville en Té sur la RD 905 » en accord avec l'ADA de Stenay.

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité de se renseigner sur le prix de la parcelle ZB 2.

➤ **Téléthon 2012**

Le CM accepte de participer au Téléthon 2012 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

➤ **Rendez-vous avec l'entreprise Atelier Paysage (Traversée du village)**

Le Maire informe le CM que Mme AUDEMA de l'entreprise Atelier Paysage de Belleville sur Meuse désirerait avoir un rendez-vous pour le projet de la traversée du village. Elle propose à l'ensemble du CM deux dates : le 27 octobre 2012 ou le 10 novembre 2012.

Le Maire demande qui sera présent et de choisir une date.

LAMBERT Norbert, MINE Sébastien, DEHUT Bernard, QUINTIN Pascal, BERT Patrice seront présents le 27 octobre 2012 à 10 h 00 à la Mairie.

➤ **Puit : Monsieur FLEGER Thierry**

Le Maire informe le CM qu'il s'est rendu sur place et a constaté que l'humidité chez Monsieur FLEGER vient du puit. Il propose au CM d'envisager de refermer le puit. Le CM demande au maire d'effectuer un devis.

➤ **Abribus :**

Le maire informe qu'il a vu avec M. SCHUMACHER du CAUE, et il est dans l'attente d'une réponse.

➤ **Saint Nicolas 2012**

L'organisateur n'a pas encore donné d'informations sur l'organisation de la St Nicolas, malgré les relances.

➤ **Cérémonie le 05 décembre 2012**

Le Maire informe le CM qu'une cérémonie au monument aux morts aura lieu le 05 décembre 2012 organisé par U. N. C. – A. F. N. (Union Nationale des Combattants- Afrique du Nord) du canton de Montmédy. Un vin d'honneur sera à préparer.

➤ **Sorties de bois**

M. QUINTIN pose la question sur les sorties de bois sur le chemin de la Culée des Vaux. Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de demander des indemnités pour un droit de passage comme il a été déjà expliqué à plusieurs reprises.

De même, le Maire informe que la Société GAUME BOIS n'a toujours pas réglé la somme de 2500 € pour les dégâts constatés sur la VC1, malgré le courrier adressé le 20 avril 2012, et que les bois ne sont toujours pas exploités.

Le Maire rappelle que la Société GAUME BOIS nous doit une indemnité pour les dégâts constatés sur la VC1 et non pour un droit de passage selon la loi.